

Lausanne, le 9 novembre 2015

Communiqué de presse

Clauses abusives

Embellie dans les contrats de fitness

Sept mois après avoir sommé les clubs, la Fédération romande des consommateurs (FRC) et ses alliés, notamment SKS et ACSI, tirent un bilan réjouissant de leur opération puisque plusieurs fitness parmi les 17 enseignes sollicitées ont modifié leurs conditions générales. Tous les autres sont désormais invités à suivre l'exemple des bons élèves.

Plusieurs fitness, en particulier en Suisse romande, ont adapté positivement pour les consommateurs les clauses défavorables que contenaient leurs contrats. Pour savoir qui a suivi entièrement, partiellement ou pas du tout au niveau suisse, les revendications émises [en mars dernier](#) par la FRC et ses alliés, ces derniers ont mis en ligne trois listes, consultables sous frc.ch/dossiers/fitness.

Ces listes restent dynamiques et si certains fitness s'améliorent encore, nous en tiendrons compte dans nos prochaines recommandations aux consommateurs. Les clients des fitness peuvent également contribuer à améliorer la situation en invitant leur fitness à rejoindre les bons élèves. Une lettre-modèle est mise à disposition.

Pour rappel, la FRC et ses partenaires, dans leur lutte contre les clauses abusives qui faisaient transpirer bon nombre de clients des salles de sport, avaient sommé, au printemps derniers, 17 enseignes pour qu'elles modifient leurs conditions générales en supprimant certaines clauses. Etaient visées la reconduction tacite d'un an, les impossibilités de transférer l'abonnement à un tiers et de rompre le contrat pour de justes motifs (raisons médicales et déménagement notamment) et l'exclusion de la responsabilité du fitness.

Let's Go Fitness, Harmony et Physics Club (liste blanche) se sont montrés les plus ouverts, acceptant toutes nos revendications et s'engageant à modifier cette année encore leurs conditions. La plupart des autres ont consenti des efforts pour améliorer leurs contrats et figurent dans la liste grise. D'autres fitness peuvent nettement mieux faire (liste noire).

→ [Lien sur le dossier fitness](#)

Informations complémentaires

Valérie Muster, juriste, Responsable Permanence: 021 331 00 90

Florence Bettschart, Responsable Politique & Droit: 021 331 00 90

Active depuis 1959 dans la défense des consommateurs, la Fédération romande des consommateurs (FRC) est une association sans but lucratif, libre de toute influence. La FRC n'est pas un service de l'Etat, mais une organisation privée, reconnue d'utilité publique, qui vit essentiellement des cotisations et des dons de ses adhérents.
